Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 3 septembre 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué à Tavigny
Procédure ouverte
Cahier spécial des charges - modifications
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la délibération du Conseil communal du 2 juillet 2024 décidant de :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2024/14 et le montant estimé du marché "Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué - Tavigny", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 144.628,09 € hors TVA ou 174.999,99 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/722-52 (n° de projet 20240070).

Vu la non-conformité des clauses techniques par rapport aux travaux à effectuer ;

Vu la délibération du Collège communal du 29 juillet 2024 décidant de :

projet de délibération

Article 1 : D'arrêter la procédure de passation pour Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué - Tavigny. Le marché ne sera pas attribué et sera éventuellement relancé ultérieurement.

Article 2 : De publier un avis d'annulation sur la plateforme e-procurement.

Considérant que les clauses techniques ont été revues et modifiées ;

Considérant que le nouveau montant estimé du marché s'élève à 194.628,09 € hors TVA ou 235.500,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit à la troisième modification budgétaire de l'exercice 2024, article 722/722-52 (n° de projet 20240070) ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du _____ conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du _____ ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

Par voix, pour abstention et opposition,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2024/14 Bis et le montant estimé du marché "Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué - Tavigny", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 194.628,09 € hors TVA ou 235.500,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit à la troisième modification budgétaire de l'exercice 2024, article 722/722-52 (n° de projet 20240070).

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

projet de délibération